



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG@2026/05/28/4.4 portant sur

**La demande de subvention auprès du programme européen INTERREG ALCOTRA pour le projet « VIAJO - Voyages durables pour de grands évènements alpins »**

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur*

*des 27 et 28 mai 2026*

### VOTANTS

BONNIN Olivier, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GALBOIS Charles, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GASTAUD Fabienne, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, KOTLER Jacques, LECHACZYNSKI Anne, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Cédric, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NASSIF Anis, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SAVARINO Jean-Pierre, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle

***36 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

### NON VOTANTS

ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CHAUMIER Eric, DUPHIL Thierry, GRECH Stéphane, LACHKAR Laurent, LAYLY Eric, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTI Bruno



## VUS

- ▶ L'article L.710-1 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'Annexe 9 du Règlement intérieur et notamment sa partie relative aux compétences déléguées au Bureau par délégation expresse de l'Assemblée Générale.

## EXPOSE PREALABLE

Le programme Interreg ALCOTRA France-Italie 2021-2027 s'inscrit dans la coopération territoriale européenne (CTE) et est cofinancé par le FEDER. Il vise à renforcer la cohésion entre régions frontalières françaises et italiennes en soutenant des projets de développement économique, social et durable, respectueux des spécificités locales et des transitions numérique et écologique.

Côté français, il couvre les départements des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Savoie.

En réponse au 4<sup>ème</sup> appel du programme, ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 29 mai 2026, la CCI NCA s'est engagée dans le montage du projet « **VIAJO : Voyages durables pour de grands événements alpins** ».

Le projet vise à accompagner **la transition vers des mobilités plus durables** dans les territoires alpins transfrontaliers, en particulier **dans le contexte des grandes manifestations** (sportives, culturelles ou touristiques) générant des flux importants de personnes. Il compte fournir des outils d'aide à la décision, des méthodologies partagées et des recommandations concrètes pour améliorer la gestion des mobilités lors de grands événements, avec un fort potentiel de transférabilité à d'autres territoires alpins.

Le consortium réunit six partenaires au totale, dont :

- **CAPENERGIES**, pôle de compétitivité spécialisé dans la transition énergétique, pour la coordination du projet, la stratégie énergétique et l'articulation avec les trajectoires de transition du territoire ;
- **Université Côte d'Azur (IMREDD)** expertise scientifique en données et modélisation de l'outil d'aide à la décision ;
- **Envipark**, pôle d'innovation environnementale, pour l'expérimentation pilote sur le corridor Turin-Alpes françaises, avec l'aéroport de Turin comme living lab pour la validation opérationnelle ;
- **SAGAT**, gestionnaire aéroportuaire, pour la collecte, l'analyse et la gestion des flux aéroportuaires ;
- **DECISIO**, cabinet spécialisé en analyse des mobilités et évaluation des impacts, pour l'analyse socio-économique, l'évaluation d'impact et la capitalisation des résultats ;
- **CCI NCA** pour la mobilisation des entreprises et des filières économiques du versant français.

VIAJO s'inscrit dans la **continuité des actions menées par la CCI Nice Côte d'Azur** en matière de mobilité durable et de transition énergétique.

La CCI Nice Côte d'Azur, en tant que partenaire, mobilisera principalement le **Pôle Mobilité et Transport** et le **Pôle Industrie et Énergie**, avec l'appui de la **Filière Tourisme**, afin de :

- Mobiliser et sensibiliser les acteurs du tourisme et de la mobilité ;
- Contribuer au recensement de l'offre de mobilité et de transport multimodale, ainsi qu'à l'analyse des flux et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées, notamment dans le cadre des grands événements alpins ;
- Réaliser de diagnostics carbone auprès des entreprises impliquées dans les flux de mobilité alpine, à l'échelle individuelle ;
- Animer des ateliers collectifs visant à identifier des synergies interentreprises pour réduire les émissions de GES ;
- Contribuer à l'élaboration des recommandations à destination des décideurs publics visant à améliorer l'offre de mobilité, à l'adapter aux grands événements et à la structurer à l'échelle transfrontalière.



Avec un taux de cofinancement de 80 %, cet appel à projets représente une **opportunité stratégique** pour la CCI Nice Côte d'Azur : il permet à la fois de remplir sa mission de **soutien aux entreprises et au territoire** et de capitaliser sur l'expérience tirée du projet MOBIMART Plus ainsi que sur l'outil de bilan carbone développé dans le cadre du projet MCO. Ce projet contribue également à renforcer la notoriété de la Chambre en tant **qu'acteur de référence en matière de mobilité durable et à valoriser son expertise dans l'accompagnement des entreprises à la réduction de leur empreinte carbone.**

## Budget

Le budget global prévisionnel du projet est de **1 277 000 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Co-financement UE	104 000€ HT
<u>Autofinancement</u>	<u>26 000€ HT</u>
<b>Budget CCI</b>	<b>130 000€ HT</b>

## CONSIDERANT

- ↪ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↪ Que le projet « VIAJO - Voyages durables pour de grands événements alpins » s'inscrit dans la stratégie de la CCI Nice Côte d'Azur en matière d'accompagnement des entreprises à la réduction de leur empreinte carbone et du territoire face aux enjeux environnementaux, de mobilité durable et des pics de fréquentation ;
- ↪ Que ce projet vise à :
  - 1) Démontrer la faisabilité et définir les conditions de déploiement de solutions de transport transfrontalières à faibles émissions de carbone, reliant les principaux hubs alpins (aéroports, gares ferroviaires, nœuds de transport) aux territoires de montagne ;
  - 2) Dresser un état des lieux des flux de mobilité transalpins dans des contextes de forte fréquentation
  - 3) Accompagner les entreprises impliquées dans ces flux de mobilité dans l'évaluation de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les sensibiliser à la mise en œuvre de mesures de réduction de leur empreinte carbone
  - 4) Proposer aux usagers finaux des alternatives concrètes de mobilité durable, tout en fournissant aux décideurs publics une base factuelle pour adapter et optimiser l'offre de mobilité.
- ↪ Que si le Bureau a compétence pour délibérer, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 43, de l'article 73 et de l'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA, pour toute décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, (...) concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés (...) ne couvre pas l'intégralité dudit projet, l'Assemblée générale conserve toutefois son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence.

